



Mairie de Combs-la-Ville  
Esplanade Charles de Gaulle  
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13.16.00  
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 24/10/2023  
Reçu en préfecture le 24/10/2023  
Publié le 24/10/2023  
ID : 077-217701226-20231023-2023\_411A-AR



## ARRÊTE n° 2023 / 4M - A

### AUTORISATION PRÉALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNES ACCORDÉE A LA BRASSERIE PARISIS SITUÉE AU 3 RUE RENÉ DUMONT.

LE MAIRE,

VU Le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 à L581-45 et R. 581-58 à R. 581-65,

VU La demande d'autorisation préalable de Monsieur ABERGEL Jonathan, enregistrée sous le n° 077-122-23-0006, reçue en mairie le 25 août 2023 et complétée le 9 octobre 2023 concernant l'installation d'enseignes sur l'établissement BRASSERIE PARISIS situé 3 rue René Dumont,

VU La délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 portant approbation du Règlement Local de Publicité de la commune,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°2023/359 -A est abrogé.

**ARTICLE 2 :** L'installation d'enseignes sur l'établissement BRASSERIE PARISIS situé au 3 rue René Dumont à Combs-la-Ville, objet de la demande susvisée, est autorisée.

**ARTICLE 3 :** Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon état. En cas de modification ou d'ajout d'enseigne, une nouvelle demande devra être présentée en mairie.

**ARTICLE 4 :** Les enseignes lumineuses et éclairages doivent être éteints entre 23h et 7h.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Préfet,  
- M. le Chef de service de la Police Municipale  
- L'intéressé

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 23 octobre 2023



Le Maire,

Guy GEOFFROY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Guy Geoffroy", is written over the printed name. The signature is stylized and extends upwards and to the right.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 24/10/2023

ID : 077-217701226-20231023-2023\_411A-AR

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a stylized, bold, blue font with a checkmark-like flourish at the end.